

## Burundi : prison à vie pour le meurtre de l'Italien et de la Croate

Source AFPLa justice burundaise a condamné vendredi à la prison à vie les deux Burundais qui étaient poursuivis pour le meurtre, dans la nuit de dimanche à lundi, d'un coopérant italien et d'une religieuse croate, a-t-on appris de sources concordantes. Le ministre public est satisfait, les deux jeunes gens que nous avons présentés devant la Cour viennent d'être condamnés à la servitude pénale perpétuelle (prison à vie), a annoncé par téléphone le procureur de Ngozi (Nord), Isidore Ntakarutimana.

Les deux hommes, âgés respectivement de 20 et 24 ans mais encore lycéens, ont été condamnés pour assassinat, violence, enlèvement, coups et blessures, détention illégale d'armes et association de malfaiteurs. Ils ont comparu dans une procédure express de flagrant délit, sans avocat. Les juges n'ont pas fixé de dommages et intérêts à verser aux parents des victimes car personne ne s'était constituée partie civile, mais ceux-ci pourront le faire à tout moment et la Cour se chargera d'en fixer le montant, a déclaré M. Ntakarutimana. Le coopérant italien et la religieuse croate avaient été tués lors d'une attaque contre une mission religieuse à environ 140 km au Nord de Bujumbura, près de la frontière rwandaise. Une deuxième religieuse d'origine italienne avait été blessée dans l'agression. Les deux prévenus avaient été arrêtés lundi par la police, qui avait immédiatement avancé la thèse d'un crime crapuleux. Le procureur de Ngozi avait estimé, pour justifier la procédure judiciaire express, qu'il était urgent de faire ce procès pour que la communauté internationale sache la vérité, le mobile du crime, et pour couper court aux spéculations de ceux qui voulaient l'attribuer à une rébellion naissante. Mais le consul honoraire d'Italie au Burundi, Guido Ghirini, avait déploré qu'il n'y ait pas eu une enquête plus approfondie pour savoir si par exemple ces deux jeunes gens ont agi seuls ou pas. Les corps des victimes, Francesco Bazzani, un bénévole de l'association Ascom de Legnago, et mère Lukrecija Mamic, ont été rapatriés vers l'Italie dans la nuit de mercredi à jeudi.